

# Seuls certains profs pourraient partir à la pension plus tôt

**Certains enseignants pourraient obtenir une pension anticipée, mais pas tous, selon un scénario qui circule dans les coulisses du gouvernement. Insatisfaisant, dénoncent les syndicats.**

Être enseignant, est-ce exercer un métier pénible ? La question est au cœur de négociations politiques et sociales depuis plusieurs mois. L'enjeu est important: la définition exacte des fonctions pénibles ouvrira la possibilité de partir (un peu) plus tôt à la retraite.

Plusieurs scénarios sont toujours sur la table du gouvernement. La question n'est pas encore tranchée, a souligné mercredi le cabinet du ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR). Hier, De Morgen a toutefois révélé une piste de travail.

Selon le journal, qui dit s'appuyer sur plusieurs sources bien informées, les profs du primaire et

du secondaire pourraient accéder, dans le cas le plus favorable, deux ans plus tôt que prévu à la pension. Les professeurs de maternelle et de l'enseignement spécialisé pourraient, eux, mettre un terme à leur carrière jusqu'à 4 ans plus tôt. En revanche, les professeurs de l'enseignement supérieur et pour adultes ne seraient pas concernés par ces aménagements.

«À l'inverse d'autres, le ministre Bacquelaine n'a jamais dit que le métier d'enseignant n'était pas un métier pénible», a commenté mer-

credi son porte-parole.

Déposé en décembre dernier, le projet de réforme des «métiers pénibles» définit une série de coefficients et critères de pénibilité permettant un départ à la retraite dans la fonction publique. La pénibilité serait ainsi déterminée en fonction de quatre critères, à savoir les contraintes physiques, l'organisa-

tion du travail, le risque de sécurité, et la pénibilité mentale ou émotionnelle. Suivant le nombre de critères auxquels il répond, le travailleur se verrait appliquer un coefficient qui multiplierait ses années «pénibles» et accroîtrait ainsi ses années de carrière.

Le projet rencontre toutefois, depuis son dépôt, des résistances tant au niveau politique que syndical. La N-VA veut éviter que les coefficients de pénibilité soient trop généreux.

## Syndicats mécontents

A contrario, les syndicats réclament que tous les enseignants soient reconnus comme exerçant un métier pénible. «La reconnaissance de la profession d'enseignant comme métier lourd serait la moindre des choses», s'est exclamé hier Joseph Thonon, président communautaire de la CGSP Enseignement.

Fait rarissime depuis la commu-

nautarisation de l'enseignement: les syndicats du nord et du sud du pays ont, en effet, organisé une rencontre nationale de leurs délégués pour discuter de la réforme des pensions.

Et leur avis sur le projet gouvernemental est formel: une cote «insuffisante». «Bacquelaine n'est pas prêt à accorder la pénibilité à tout le monde. Diviser pour mieux régner est ce qu'il fait depuis le début», indique Joseph Thonon. «Nous allons voir comment le texte va avancer et nous envisagerons par la suite des actions», a indiqué Eugène Ernst (CSC Enseignement). «Il faut mener le combat, car ce qui est prévu est le non-respect des enseignants», a-t-il conclu, soulignant qu'il «faudra de toute façon travailler plus pour une pension moindre». La menace est brandie: «Si l'enseignement ne figure pas sur la liste des métiers lourds, des actions seront inévitables dans l'enseignement francophone et néerlandophone...»

**BELGA**

**«Le ministre Bacquelaine n'a jamais dit que le métier d'enseignant n'était pas un métier pénible.»**